

RÈGLEMENT DE LA COURSE / MARCHÉ :

Article 01 : Participation et Organisation

La course est organisée par l'Association Animations Andrest le dimanche 6 septembre 2026. Elle est ouverte à toute personne remplissant les conditions d'inscription définies par l'organisateur. La participation à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ceci étant également valable pour la marche à pieds. Les personnes mineures doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale aux organisateurs pour participer à la course à pieds.

Article 02 : Parcours

Les parcours sont balisés et sécurisés par l'organisation. Les participants s'engagent à respecter l'itinéraire prévu ainsi que les consignes des organisateurs et des signaleurs. Tout raccourci, sortie du parcours ou non-respect des consignes pourra entraîner la disqualification du participant.

Article 03 : Sécurité

Les participants doivent respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation, ainsi que les consignes des bénévoles et des signaleurs. Ils veilleront également à adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les riverains, l'environnement et les organisateurs. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Article 04 : Responsabilité

Chaque participant prend part à l'épreuve sous sa propre responsabilité et s'engage à être physiquement apte à la pratique de la course ou marche à pieds. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect du présent règlement, de défaillance physique du participant ou de perte, vol ou détérioration d'effets personnels survenus pendant la manifestation.

Article 05 : Droit à l'image

En participant à la course, chaque participant autorise gratuitement l'organisateur à utiliser les photographies et vidéos réalisées lors de l'évènement pour sa communication (site internet, réseaux sociaux, presse).

Article 06 : Annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, d'intempéries ou pour toute raison liée à la sécurité des participants.